

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 24/06/2025  
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025  
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 28                                |

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

**ABSENT :** LIONEL TCHAREKLIAN.

**Délibération n°**

**N° D2025-121**

**Objet**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CARDE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ECONOMIE D'ENERGIE**

### Exposé des motifs :

La Mairie de Venelles souhaite poursuivre les efforts qu'elle conduit dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la réduction des gaz polluants en développant au maximum l'usage des véhicules électriques et notamment pour la « flotte » communale.

Ainsi il est envisagé de faire l'acquisition de plusieurs véhicules 100 % électriques.

Ces véhicules pourront être subventionnés par le Département dans le cadre du dispositif d'aide à la transition écologique – économies d'énergie.

Le montant global de ces acquisitions est chiffré à 38 368,88 € HT.

### Voiture 100 % électrique

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses  
Financement du Département jusqu'à 60 %  
Part à la charge de la commune 40 %

26 243,59 € H.T

15 746,15 € H.T

10 497,44 € H.T

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250623-DM2025\_0121-DE  
Date de réception en préfecture : 23/06/2025

### Deux triporteurs électriques « cargo XL »

Le plan de financement envisagé est le suivant :

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| Montant des dépenses                    | 8 088,82 € H.T |
| Financement du Département jusqu'à 60 % | 4 853,29 € H.T |
| Part à la charge de la commune 40 %     | 3 235,53 € H.T |

### Deux vélos électriques urbains avec accessoires et EPI

Le plan de financement envisagé est le suivant :

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| Montant des dépenses                    | 4 036,47 € H.T |
| Financement du Département jusqu'à 60 % | 2 421,88 € H.T |
| Part à la charge de la commune 40 %     | 1 614,59 € H.T |

### Visas:

#### **Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Agenda 2030 de la commune et notamment le défi n°2 « Favoriser les déplacements doux et écoresponsables » et le défi n°5 « réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables ».

### Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département, au titre de l'aide à la transition écologique – économies d'énergie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**

|                                    |                                                          |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Certifié affiché du ..... au ..... | Le directeur général des services,<br>Philippe SANMARTIN |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------|

